

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, et le trois novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE – Odette DIBON – CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

**ETAIENT EXCUSES** : LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique -

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20H30.

### **1. Décision de huis clos**

La Maire propose au Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la situation sanitaire actuelle et de l'impossibilité d'accueillir du public dans le respect des règles de distanciation sociale.

*La proposition d'une réunion à huis clos est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

### **2. Ajout de 2 délibérations non prévues à l'ordre du jour**

La Maire propose au Conseil Municipal de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour en raison de la gravité de la situation sanitaire actuelle et de l'urgence que ces 2 décisions revêtent : Motion de soutien à l'action de l'ADM64 et des 2 CCI du département pour une réouverture des commerces de proximité - Annulation d'un mois de loyers professionnels.

*Le rajout des 2 délibérations est approuvé à l'unanimité.*

### **3. Approbation du compte rendu du 06 octobre 2020**

*Le compte rendu du 06 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.*

#### **4. Soutien à l'action de l'ADM64, de la CCI Pau Béarn et de la CCI Bayonne Pays Basque pour une réouverture des commerces de proximité et de centre bourg**

Il est proposé au Conseil municipal de soutenir l'action de l'ADM64 et des 2 CCI du département, en adressant une lettre ouverte à Monsieur le Premier Ministre plaidant en faveur d'une réouverture des commerces de proximité et de centre bourg qui jouent, du fait de ce 2<sup>ème</sup> confinement, leur survie économique.

*La proposition d'une lettre ouverte au Premier Ministre est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

#### **5. Annulation d'un mois de loyers professionnels**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'annulation des loyers professionnels de novembre 2020 de 5 commerces dits « non essentiels », obligés à ce jour de suspendre leur activité pour cause de nouveau confinement : La Rosée du matin, Inaia Esthétique, Libertine Coiffure, Le Studio coiffure et bien-être et l'organisateur de spectacle Rémi DURCOS.

*L'annulation d'un mois de loyer pour 5 professionnels dont les commerces sont dits « non essentiels » est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

#### **6. Don en faveur des communes sinistrées des Alpes-Maritimes**

Il est proposé au Conseil municipal d'effectuer un don de 2000 € à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes, à l'origine de l'appel aux dons pour les communes sinistrées lors de la tempête meurtrière Alex qui a lourdement frappé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée du haut pays niçois et mentonnais le 2 octobre dernier, laquelle reversera les fonds immédiatement aux communes les plus touchées.

*Le don de 2000 € en faveur des communes sinistrées des Alpes-Maritimes est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

#### **7. Budget supplémentaire 2020**

Il est proposé au Conseil municipal de voter les propositions nouvelles du Budget Supplémentaire de l'exercice 2020.

**Fonctionnement**

Dépenses : 266 138,00 €  
 Recettes : 708 626,00 €

**Investissement**

Dépenses : 435 429,70 €  
 Recettes : 435 429,70 €

*Les propositions nouvelles du Budget Supplémentaire de l'exercice 2020 sont approuvées à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **8. Projet de convention-type de partenariat ELENA**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approver les termes de la convention-type proposée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, relative à la candidature de la commune de Bardos au programme ELENA de la Banque Européennes d'Investissement (BEI) pour de l'assistance technique en matière de rénovation énergétique du patrimoine communal et de développement des énergies renouvelables sur celui-ci,
- d'autoriser la Maire à signer cette convention avec les partenaires intéressés.

*Le projet de convention-type de partenariat ELENA est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **9. Renouvellement Adhésion Conseil en Energie Partagé (CEP) du SDEPA**

Il est proposé au Conseil municipal :

- de renouveler l'adhésion de la collectivité au service Conseil en Energie Partagé du SDEPA pour une durée illimitée, étant entendu qu'elle dispose de la possibilité de se désengager par simple délibération (retrait effectif au 31 décembre de l'année en cours),
- d'autoriser la Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

*Le renouvellement de l'adhésion au Conseil en Energie Partagé est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## 10. QUESTIONS DIVERSES

### Point sur la rentrée scolaire post Toussaint

La Maire relate les principaux points qui ont marqué cette rentrée :

- prise de poste de Mme AUBERT au 1<sup>er</sup> novembre, en tuilage avec Violaine DIRASSAR dont la formation commence le 16 novembre prochain ;
- protocole sanitaire renforcé : toujours pas de brassage et port du masque dès l'âge de 6 ans puisque la distanciation sociale ne peut être appliquée ;
- hommage à Samuel PATY.

Elisabeth TOURATION, maman d'une élève de 6 ans, fait remarquer que cette obligation du port du masque est difficile pour les jeunes enfants. Elle indique également, concernant l'hommage au professeur assassiné, que les enfants ont été choqués et que le poème qui a été lu les a marqués.

La Maire rajoute que la lettre de Jean JAURES aux instituteurs et institutrices du 15 janvier 1888, qui devait être lue lors de cet hommage par la directrice d'école, lui semblait compliquée mais que les outils pédagogiques et échanges ont été adaptés aux différents âges.

### Point sur le rendez-vous avec Amaia BIDEGAIN, Laurie ROLANDO et le directeur de SEASKA

La Maire indique avoir reçu Amaia BIDEGAIN, Laurie ROLANDO et le directeur de SEASKA venus lui soumettre un projet d'ouverture d'une ikastola à Bardos. Elle relate le contenu de l'entretien à savoir :

- les éléments de contexte : le territoire représente le seul secteur du Pays Basque où ce type de structure est inexistant et cette démarche répond, selon eux, à un véritable besoin ;
- plusieurs familles de Bardos scolarisent déjà leurs enfants dans une ikastola voisine ;
- les conditions d'ouverture : ouverture à partir de 2 élèves, 12 pour une prise en charge par l'éducation nationale ;
- le principe : nécessité d'engager une enquête de terrain au préalable ;
- les craintes quant à la proposition bilingue déjà existante : l'ikastola fonctionnant en totale immersion jusqu'au niveau CE1, avec donc un niveau linguistique bien plus élevé qu'en Ikas-Bi, il ne peut y avoir de fuite d'enfants vers ce système en cours de scolarité. De plus l'inscription d'un enfant dans une ikastola résulte avant tout d'une philosophie culturelle et d'un véritable choix en connaissance de cause, étant donné l'investissement nécessaire des parents ;

Patrick BERHOCOIRIGOIN dont 2 enfants sont scolarisés en IKASTOLA, relate l'histoire de la création de l'Ikastola de BRISCOUS. L'école a été créée en 2013 avec 3 élèves chez un parent d'élève, Xabi HIRIGOYEN. Lorsqu'ils sont passés à 7 élèves, la classe s'est déportée dans un ALGECO installé dans le jardin. 7 ans plus tard, c'est un effectif d'une cinquantaine d'élèves qui bénéficient de cet enseignement en immersion, dans une école installée sur un terrain communal où tout a été mis en œuvre pour accueillir les enfants (création de sanitaires, préau...). Comme pour toute les ikastola cela nécessite un gros investissement des parents au jour le jour, un parent par famille devant à minima intégrer une commission de SEASKA – travaux, Herri Urrats, animations, etc - dans chaque école. Par ailleurs ils doivent aussi s'investir dans l'organisation d'animations destinées à récolter des fonds pour faire fonctionner l'école. Soit une vingtaine d'animations cette année à Briscous.

La Maire indique avoir informé la directrice de l'école publique du projet porté par ses interlocuteurs, afin de recueillir son avis sur la question. Elle ajoute qu'elle a réfléchi à différents sites susceptibles d'accueillir une telle école, sous réserve que l'enquête de terrain confirme l'intérêt de parents au projet, mais sans s'arrêter sur un lieu précis. Elle évoque le transfert vers le centre de services EIHARTZEA, fin 2021, du Service d'aide à domicile basé sur la place des commerces et de l'Agence postale communale. Elle indique réfléchir à l'installation d'un commerce au rez-de-chaussée de la maison Germain. Elle précise que les prospectives commerciales à moyen et long terme devront également tenir compte de l'intention de Julien GUELLOT (GITEM) de se déplacer à côté du garage PEUGEOT, lors du futur aménagement de la zone Uy « Le Carré », et de la possible fermeture à terme de l'épicerie DOLHEGUY. Une réflexion globale donc où la future ikastola pourrait trouver sa place. Martine CELHAY fait remarquer que l'ancienne école du bourg aurait été idéale pour accueillir une école en l'absence du projet de coworking.

Jérôme DACHARY fait remarquer que le débat qui s'est engagé en conseil municipal prouve que le sujet intéresse. La Maire lui répond que le débat est, en effet, ouvert car il s'agit d'une proposition nouvelle qui peut correspondre à une attente des familles et que ça participerait de la dynamique culturelle et communale.

♦♦♦

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 08 décembre 2020.

Madame la Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H30.



